

Aménagement d'un parking provisoire

Keradrien - Guipavas



PA2 - Notice

13 mars 2026

I. ÉTAT DES LIEUX.....p 3

- I.1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION
- I.2 LOCALISATION DU SITE
- I.3 ÉTAT DES LIEUX

II. CONCEPTION.....p 9

- II.1 SPÉCIFICITÉS DE LA CONCEPTION
- II.2 PRINCIPE DE GESTION DE L'EAU
- II.3 PRINCIPE DE CIRCULATION
- II.4 PLAN DE COMPOSITION
- II.5 PALETTE DES MATÉRIAUX
- II.6 PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT
- II.7 PLAN DE SIGNALISATION
- II.8 PRINCIPE D'ÉCLAIRAGE

III. GESTION VÉGÉTALE.....p 21

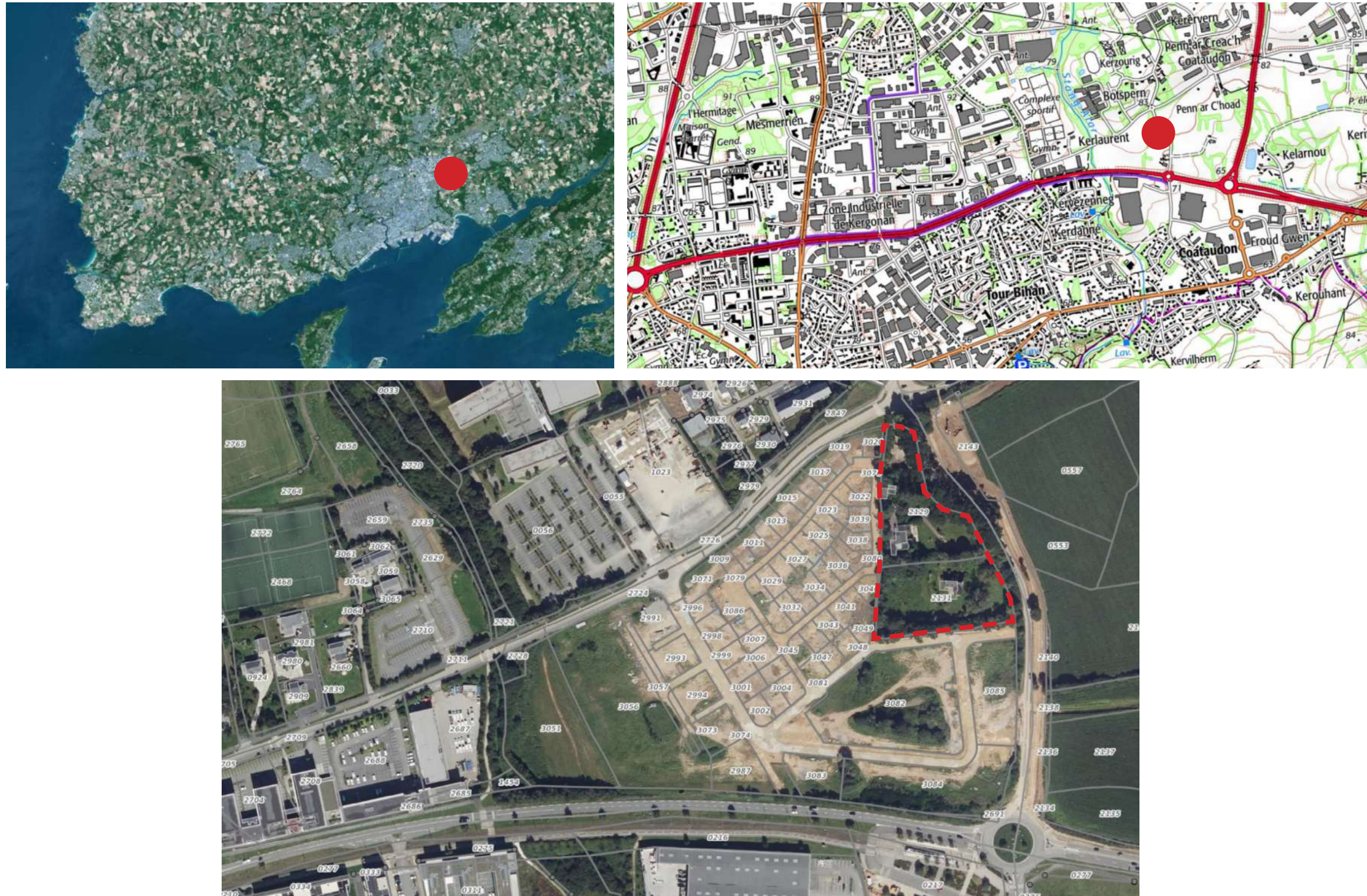
- III.1 LES SUJETS À ABATTRE
- III.2 LES ARBRES À TAILLER
- III.3 LES NOUES

I. ÉTAT DES LIEUX

I.1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION

La zone péri-urbaine du Froulven située sur la commune de Guipavas est soumise à une forte pression de stationnement suite aux différentes mutations du site et liée notamment à la présence d'écoles supérieures. La création d'un parking provisoire a été décidée pour faire face à cette pression et permettre à tous de se stationner en sécurité sans compromettre la circulation des autres usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, ...).

I.2 LOCALISATION DU SITE

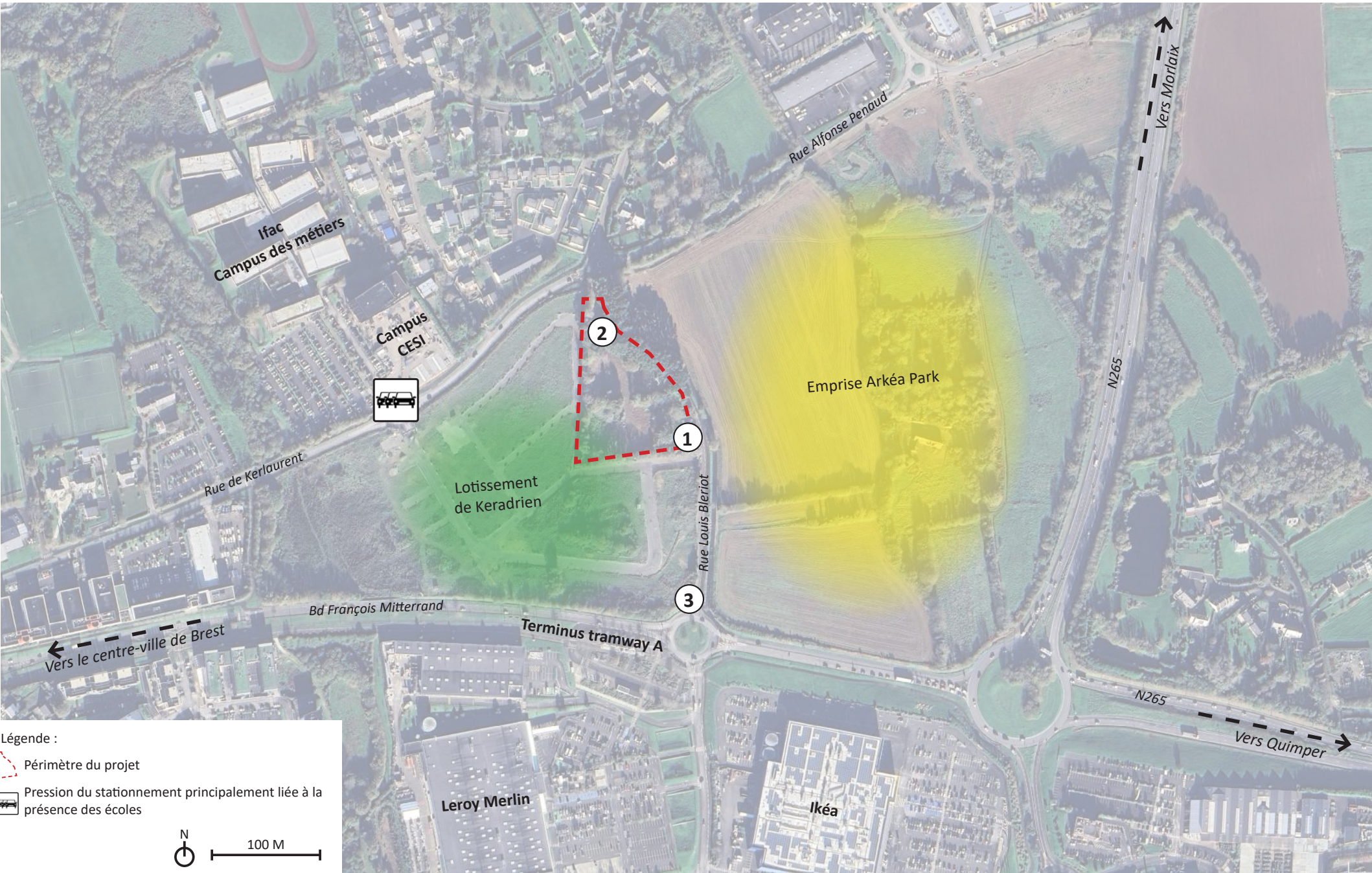


Le périmètre s'étend sur deux parcelles cadastrales anciennement habitées dont les constructions ont préalablement été détruites. Le terrain se situe à proximité des campus des métiers ainsi que du terminus du tramway porte de Guipavas.

I.3 ÉTAT DES LIEUX - une zone périurbaine en mutation soumise à une pression de stationnement

La parcelle est située entre le lotissement en construction de Keradrien, les campus des métiers, le terminus du tramway A et l'emprise du futur Arkéa Park. Elle constitue un terrain arboré, entouré de grand conifères pour la partie nord et d'un talus bocager pour la partie sud. Cette végétation permet d'isoler et de délimiter les lieux.

La zone est soumise à une pression importante de stationnement notamment avec l'extension du campus. En effet, étant situé en périphérie de la ville de Brest, de nombreux étudiants se déplacent en véhicule quotidiennement pour s'y rendre. Le terrain se situe à la limite entre les villes de Brest et de Guipavas, lieu de transition et d'arrivée dans la ville.



Cartographie des abords du site.

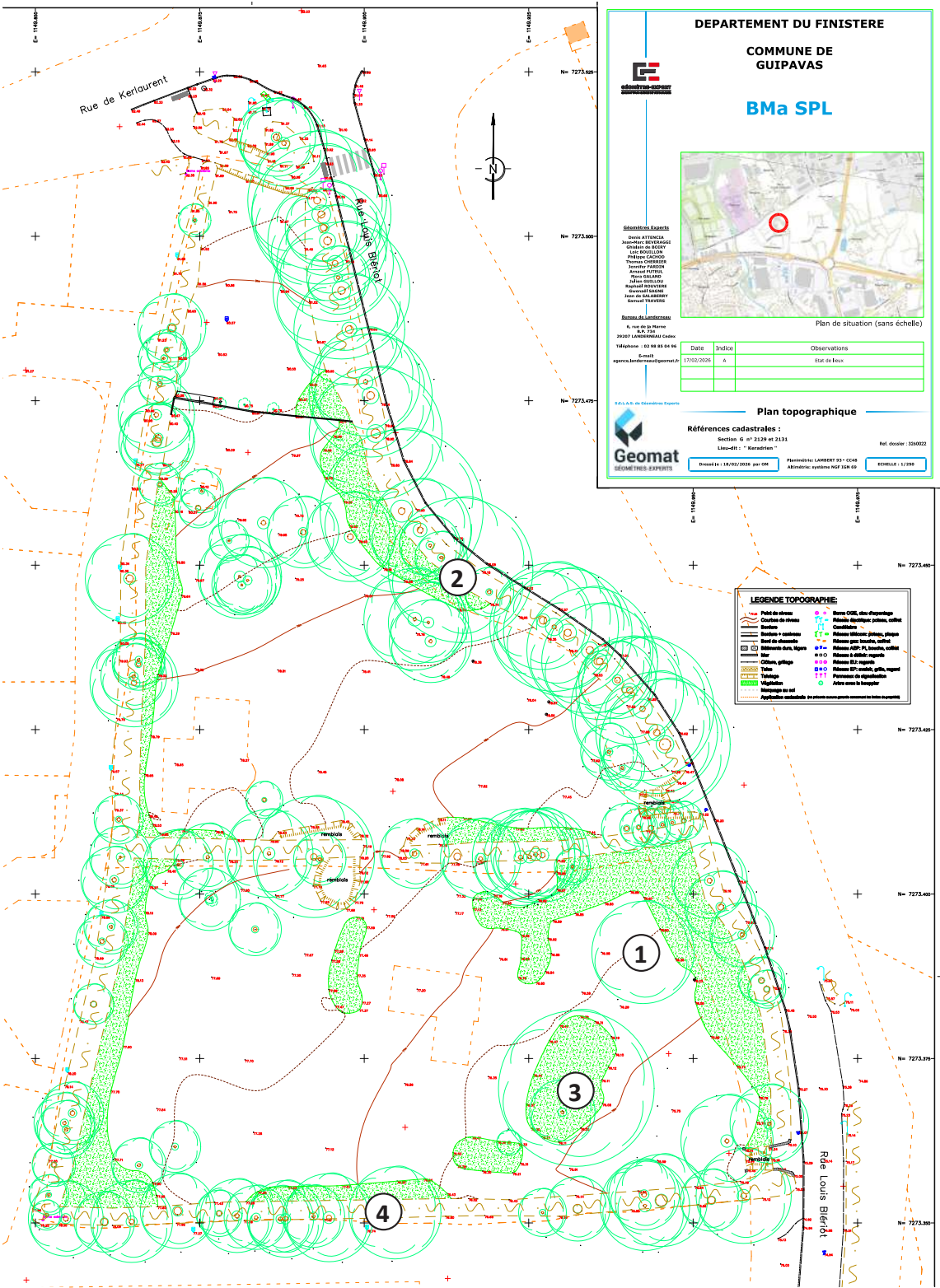


Photographies du site et de ses abords

I.3 ÉTAT DES LIEUX - une patrimoine végétal à valoriser

Le patrimoine végétal des lieux est riche et bien développé. Avant d'être des parcelles habitées, il s'agissait de parcelles agricoles entourées de talus bocagers. En plus des essences locales, on retrouve quelques plantations horticoles issues du récent passé des parcelles.

Certains arbres et arbustes présents se sont bien développés et font partis du paysage. Ces derniers sont à préserver et à valoriser pour leurs avantages environnementales et esthétiques dans le futur aménagement.



Aménagement d'un parking provisoire - Keradrien, Guipavas



Bouleau en isolé



Alignement de pins



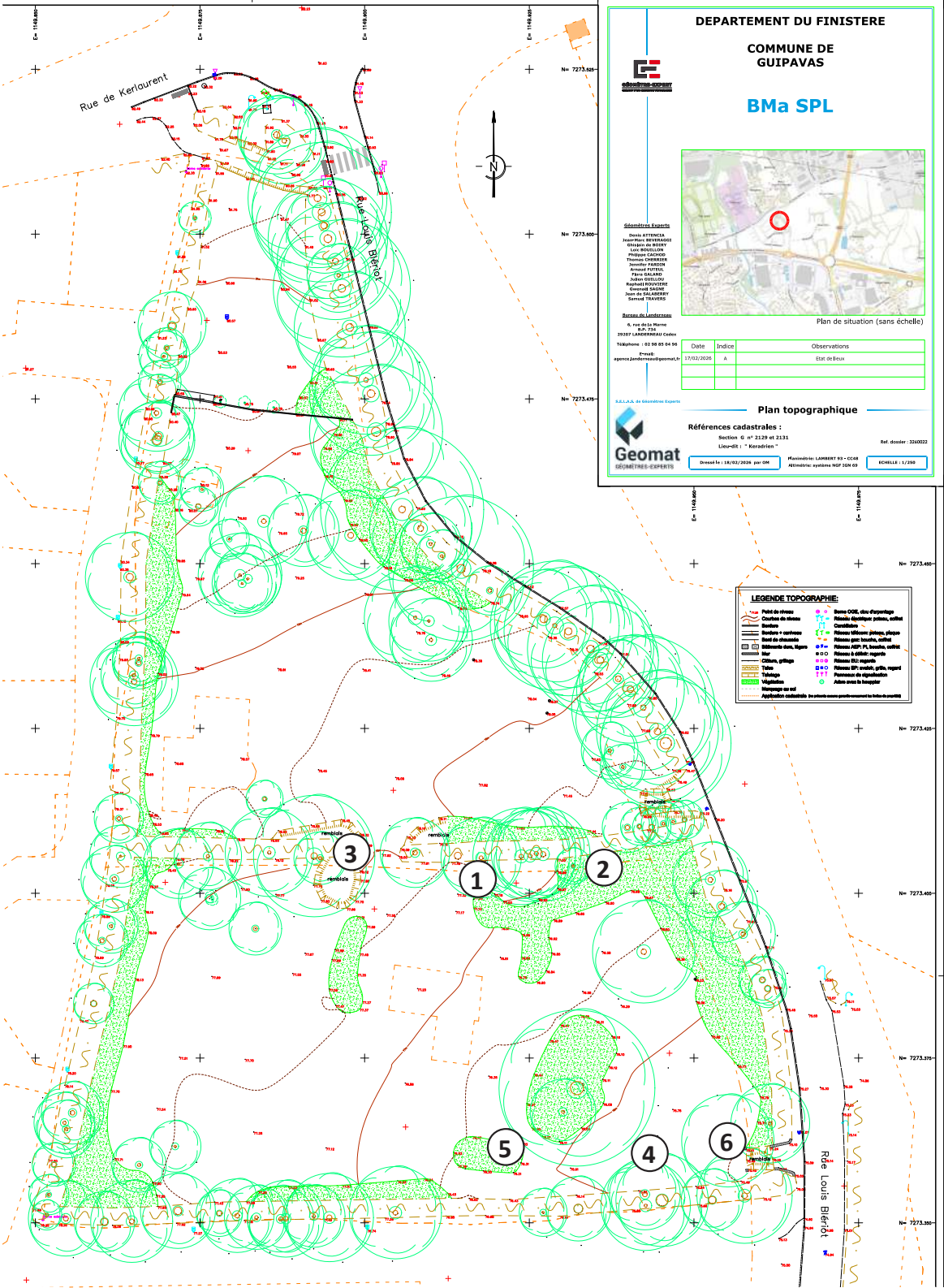
Eucalyptus structurant



Talus bocager

I.3 ÉTAT DES LIEUX - des sujets à interroger

Cependant, certains sujets posent question. Certains arbres et arbustes sans doute plantés pour leurs qualités ornementales viennent dénoter dans l'ambiance champêtre du site (*Camélia*, *Palmier*). Leur emprise est aussi parfois trop importante, créant des zones très isolées ou ombragées (*Magnolia grandiflora*). Leur présence dans l'aménagement est donc à questionner. D'autres arbres sont très abîmés ou sur le point de tomber, ils seront à abattre pour des questions de sécurité.



Aménagement d'un parking provisoire - Keradrien, Guipavas



Camélia ornamental qui dénote dans l'ambiance champêtre



Magnolia grandiflora qui dénote dans l'ambiance champêtre et qui occupe une emprise importante



Sujet très abîmé



Petit conifère ornemental qui dénote dans l'ambiance champêtre



Palmier qui dénote dans l'ambiance champêtre

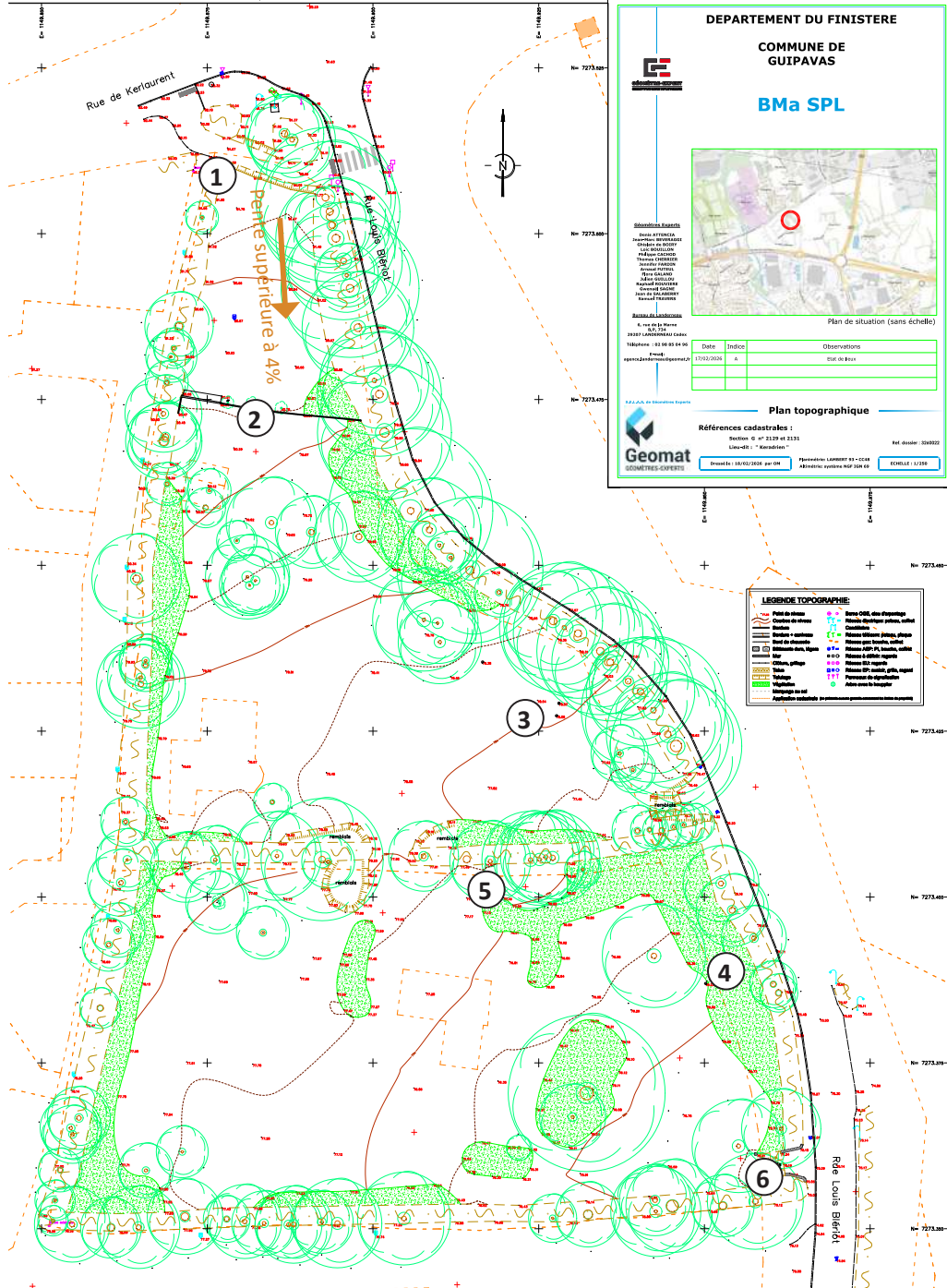


Pin en partie déraciné qui penche dangereusement

I.3 ÉTAT DES LIEUX - des contraintes à prendre en compte

Le terrain comporte des contraintes qui sont à prendre en compte dans les aménagements et la réalisation des travaux. Un mur en parpaing est présent au nord de la parcelle, ce dernier sera à ouvrir afin de créer un cheminement piéton et éviter les détours vers les écoles au nord. Une dalle en béton, un abri de jardin, des bordures et des piliers, vestiges de l'ancien jardin sont encore sur site et seront à déposer.

Les traces d'un ancien système d'assainissement ont aussi été constatées et suscitent des questionnements supplémentaires quant à la présence ou non de fosses septiques qui seraient à déposer pendant les travaux si cela n'a pas déjà été fait précédemment.



*Une dalle béton sur l'emprise du futur chemin piéton
(à démolir)*



Un mur en parpaings au nord de la parcelle (à ouvrir)



Les traces d'un ancien système d'assainissement (épandage).



Un abri de jardin à déposer



Un linéaire de bordure à déposer



Des piliers à déposer

II. CONCEPTION

II.1 SPÉCIFICITÉS DE LA CONCEPTION

La conception du site prend en compte les composantes du terrain dans son dessin. Les talus plantés sont conservés et permettent la délimitation de la zone et des différents espaces de stationnement. Ainsi les véhicules stationnés seront peu visibles depuis l'espace public.

Les arbres majeurs isolés seront eux aussi conservés, créant de l'ombre et une plus value environnementale et paysagère. Les accès au parking seront situés au niveau des ouvertures déjà existantes dans les talus.

Légende :



Ouverture dans talus déjà existante



Talus planté à conserver



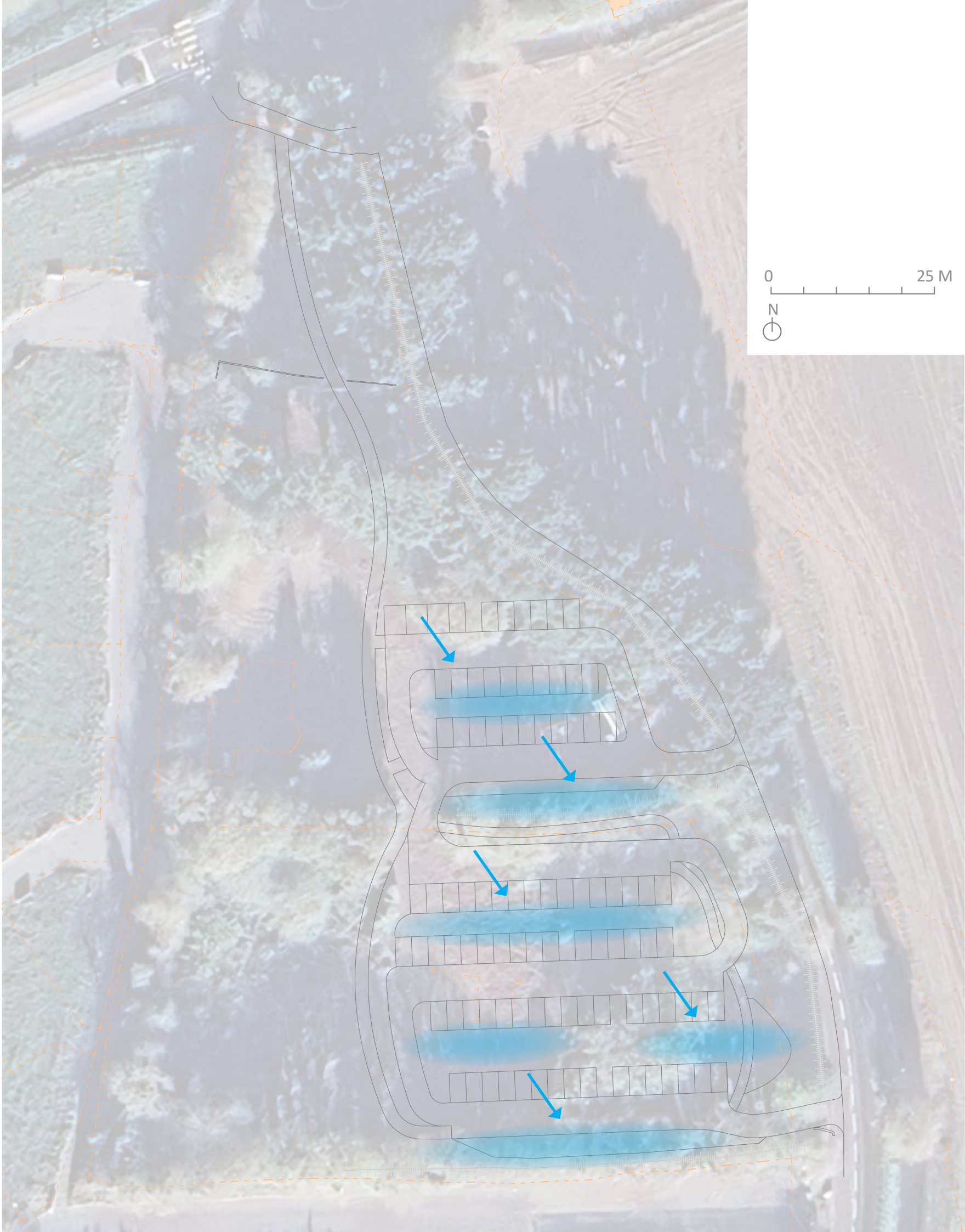
Arbre majeur en isolé à conserver



II.2 PRINCIPE DE GESTION DE L'EAU

Les eaux pluviales seront traitées directement sur site. Le terrain est en pente ce qui entraîne un ruissellement de l'eau du nord-ouest vers le sud-est. Des noues engazonnées seront présentes entre chaque voirie afin de collecter et infiltrer les eaux pluviales et ainsi limiter le ruissellement.

- Légende :
-  Sens de la pente du terrain (ruissèlement)
 -  Noue paysagère pour infiltration des eaux pluviales

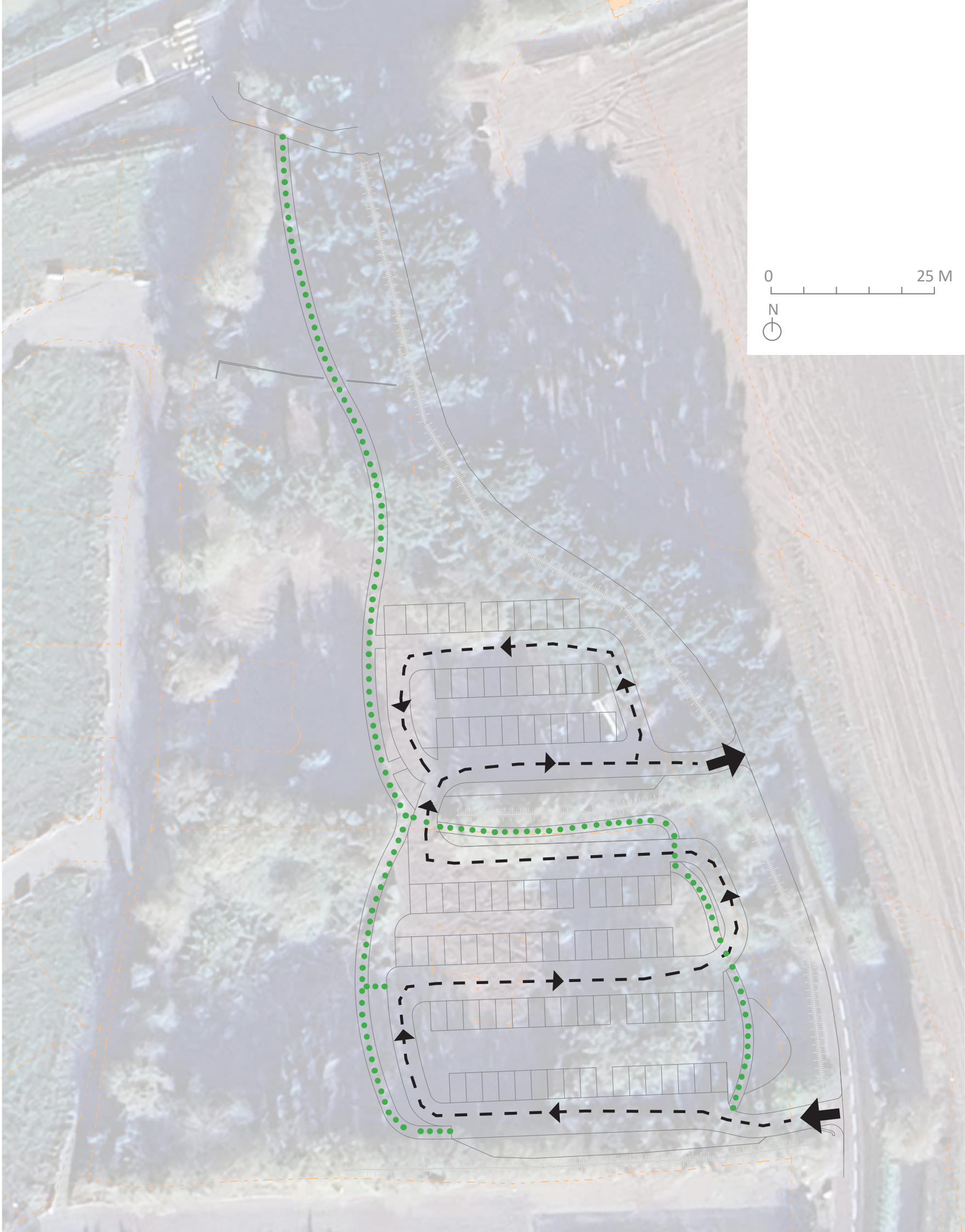


II.3 PRINCIPE DE CIRCULATION

Afin de s'adapter au mieux aux contraintes du site et à son patrimoine végétal mais aussi pour garantir une desserte fluide du parking, la desserte se fera en sens unique depuis l'entrée jusqu'à la sortie.

Un parcours piéton sécurisé sera mis en place afin de pouvoir sortir du parking par le nord et rejoindre les campus et autres lieux environnants.

- Légende :
- Entrée / sortie du parking
 - Flux VL en sens unique
 - Parcours piéton sécurisé



II.4 PLAN DE COMPOSITION

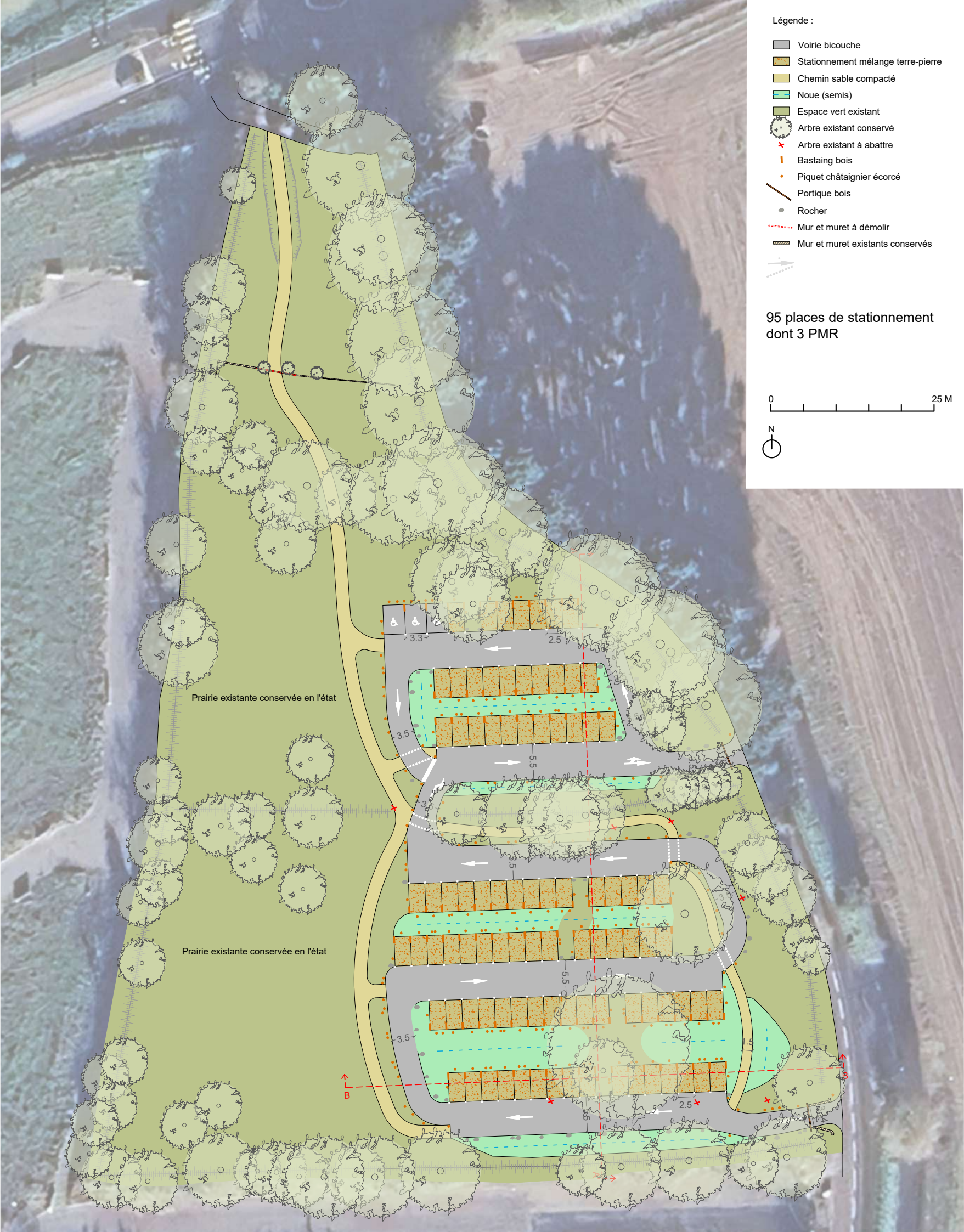
La conception du parking provisoire a pris en compte les différentes composantes énoncées précédemment. Les stationnements et les voiries viennent s'intégrer au site en respectant les es talus plantés, la végétation et les arbres majeurs qui constitue l'image champêtre de la parcelle. Les accès se situent au niveau des ouvertures déjà existantes. Les stationnements s'organisent derrière les talus qui viennent dissimuler les véhicules depuis la voirie et la voie verte.

La gestion des eaux pluviales est traitée sur la parcelle. Des noues engazonnées viennent séparer les rangées de véhicules en s'intégrant dans le paysage tout jouant un rôle favorable pour l'infiltration des eaux pluviales, la biodiversité et la réduction des îlots de chaleur.

La circulation au sein du parking est marquée par un cheminement piéton sécurisé du nord vers le sud qui permet de rejoindre les écoles. Le sens de circulation pour les véhicules est en sens unique avec une entrée et une sortie afin de limiter l'emprise du parking sur la végétation déjà existante.

Nombre total de stationnement: **95**

Nombre de stationnement PMR: **3**



II.5 PALETTE DES MATÉRIAUX



Voirie bi-couche, granulats beige



*Stationnement en mélange terre-pierre
pierre à 70%*



Chemin en sable compacté, jaune, beige



Portique de limitation de hauteur



Bastaing bois entre les places



Piquet châtaignier écorcé



Bloc de roche brut de carrière



Signalétique
Fixée sur piquet de châtaignier

Les matériaux utilisés pour l'aménagement du parking seront sobres et le moins impactants possible afin de faciliter la déconstruction du parking et limiter son impact environnemental. L'objectif est d'imperméabiliser le moins possible, c'est pourquoi les places de stationnement et les cheminements piétons seront perméables. Les surfaces de revêtements de voirie seront réduites au minimum utile, le revêtement bi-couche a été choisi pour faciliter l'usage du parking tout au long de l'année (pas d'ornière) tout en limitant les coûts.

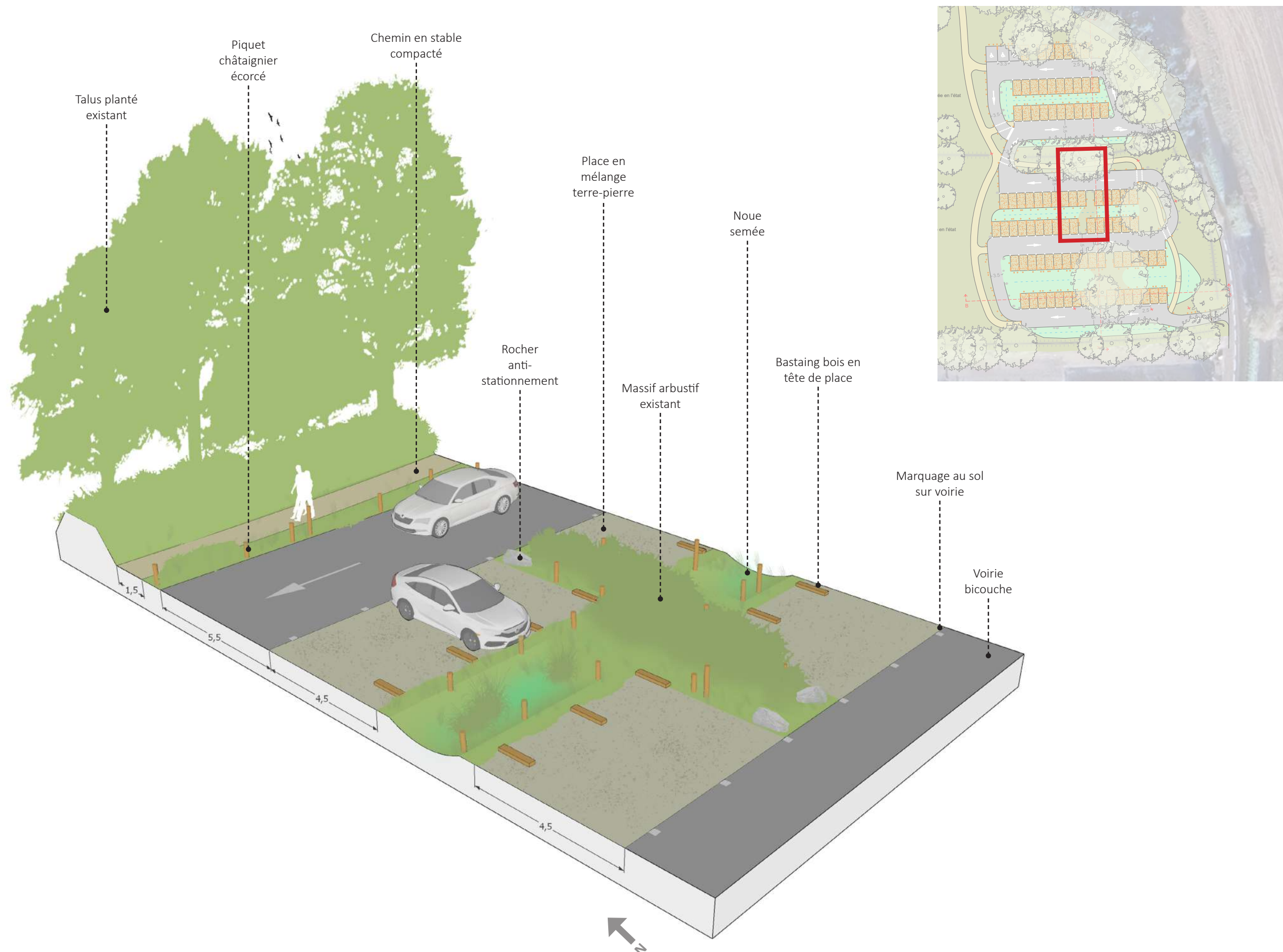
Des piquets en châtaignier écorcé, des blocs de roche bruts et des bastaings en bois permettront de délimiter les zones de stationnement et les zones piétonnes tout en créant une ambiance en accord avec l'esprit des lieux. La signalétique sera également fixée sur des piquets de châtaignier pour garder une cohérence globale et pour éviter l'usage de béton pour les massifs de fondation.

Pour les places de stationnement, un mélange terre pierre constitué à 70% de pierres et 30% de terre à été choisi. Il permet de laisser s'infiltrer l'eau de pluie et l'engazonnement permet une meilleure intégration paysagère. Le taux de pierre important dans le mélange limitera la présence d'un sol boueux et permettra le stationnement tout au long de l'année. Les places PMR seront quant à elles en revêtement bi-couche afin de respecter les normes et d'assurer le confort de ses usagers.

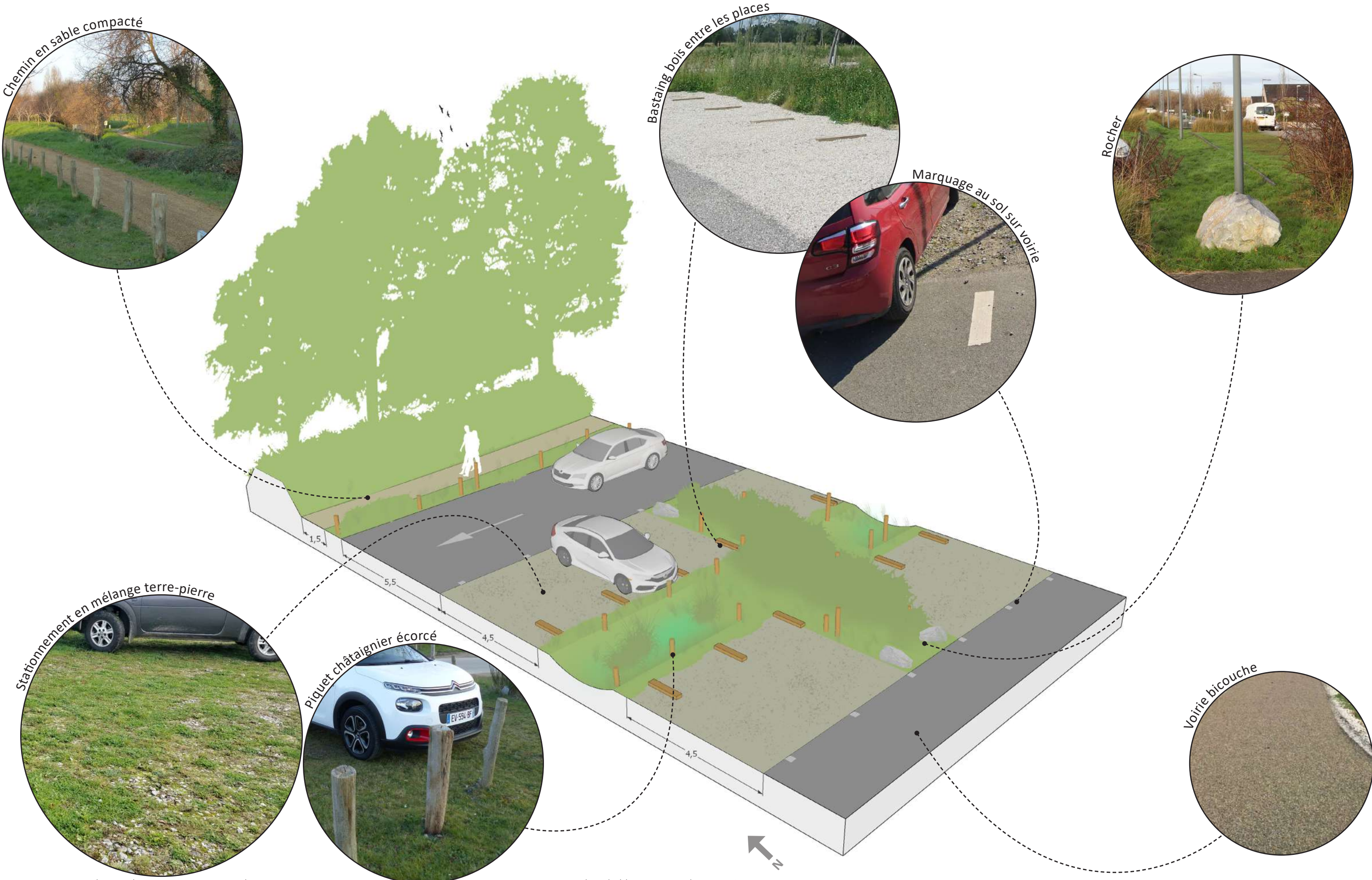
Toujours dans l'esprit d'économies de moyen, les places de stationnement auront une longueur de 4,5 m au lieu des 5 m classiques, les 50 derniers cm n'étant jamais roulés. Les piquets en limite de stationnement seront plantés dans l'espace engazonné à une distance de 50cm permettant à l'emprise de stationnement de garder ses 5 mètres.

Ces piquets en châtaignier seront implantés en limite de stationnement afin de limiter des débordements sur les noues et espaces paysagers. Des bastaings en bois placés en tête de place matérialiseront la séparation entre les places de stationnement et un marquage au sol sur la voirie viendra renforcer cette signalisation.

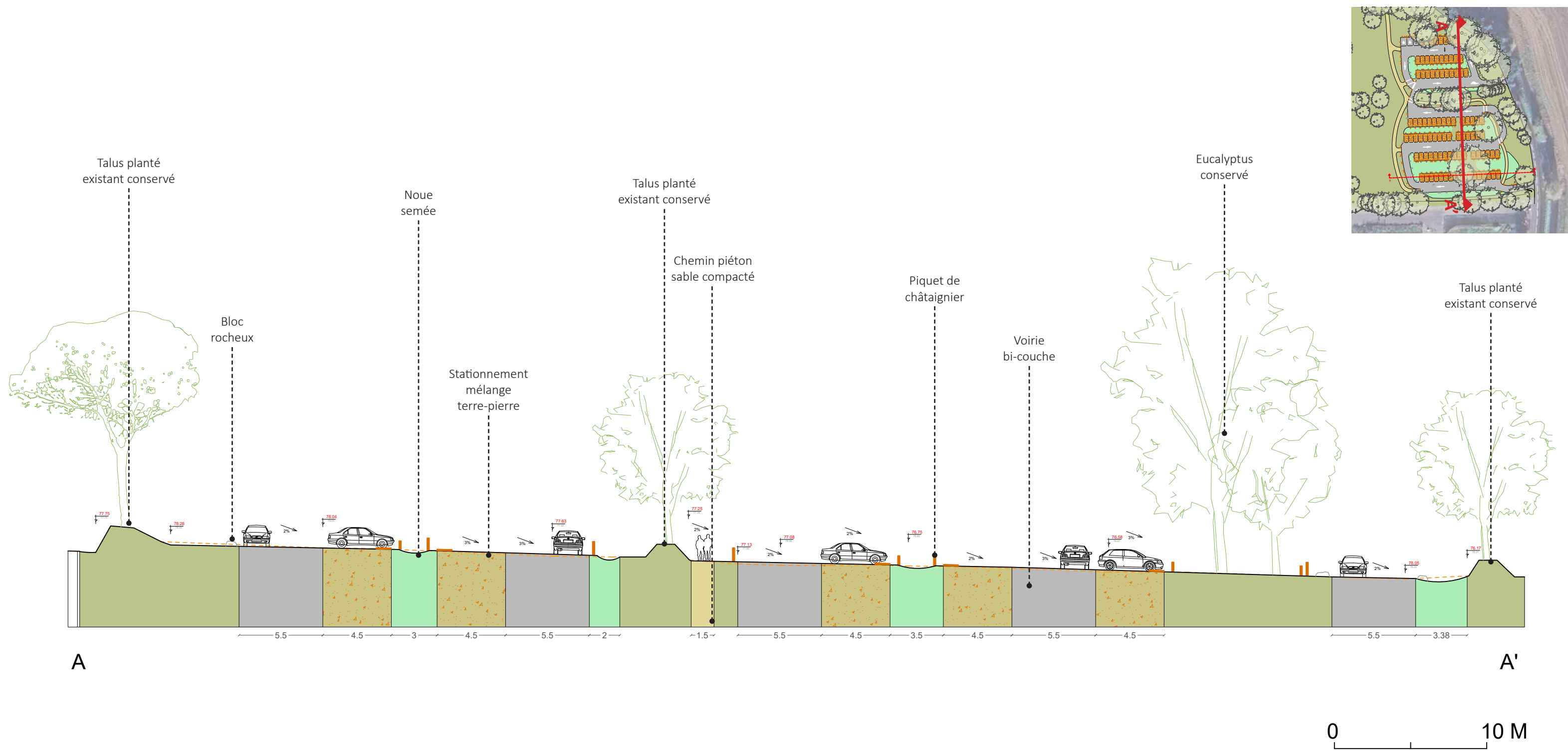
II.6 PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT



II.6 PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT / références

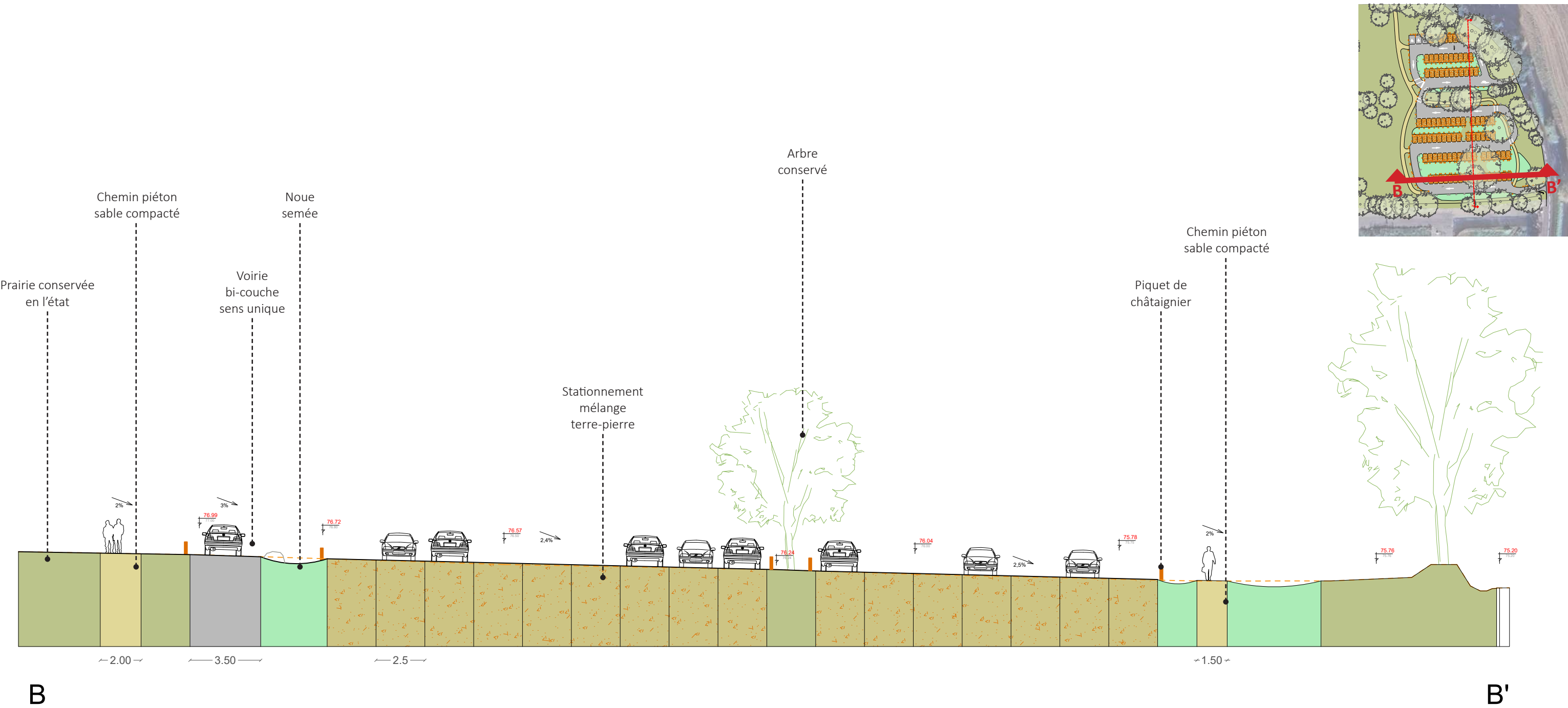


II.6 PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT / coupe AA'



- Légende :
- 78.05 Côte altimétrie projet
 - 78.05 Côte altimétrie terrain existant
 - 2% Pente terrain projetée
 - Profil du terrain projeté
 - - - Profil du terrain existant

II.6 PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT / coupe BB'



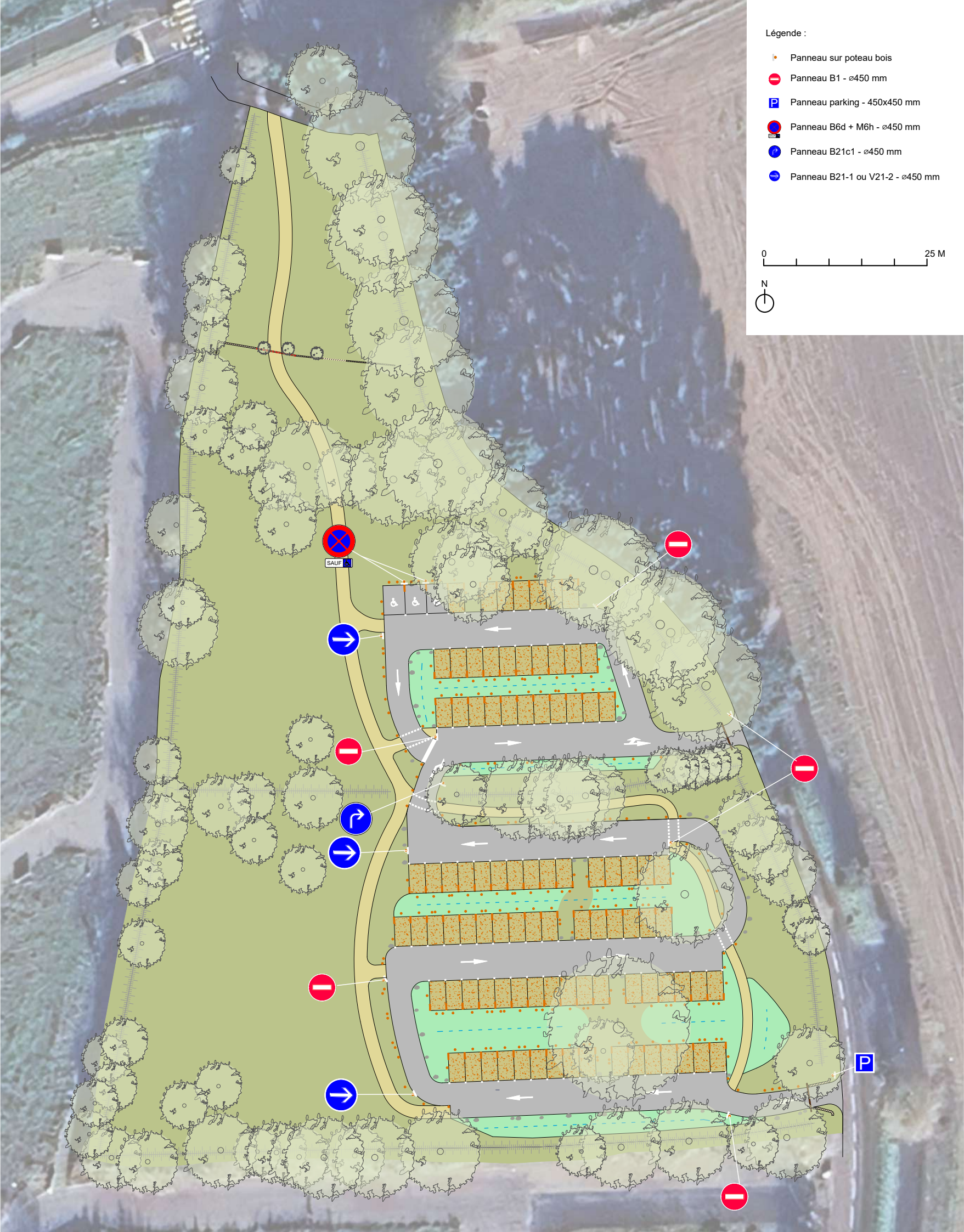
- Légende :
- Côte altimétrie projet
 - Côte altimétrie terrain existant
 - Pente terrain projetée
 - Profil du terrain projeté
 - Profil du terrain existant

II.7 PLAN DE SIGNALISATION

La signalisation du site se fera sur des poteaux en châtaignier écorcé. Ainsi, pour pour-suivre dans cette logique d'aménagement sobre et déconstructible, il n'y aura pas de fondation béton pour une remise en état simple. La hauteur des poteaux sera adaptée en fonction de l'usage souhaité.



Panneau fixé sur poteau bois



II.8 PRINCIPES D'ÉCLAIRAGE

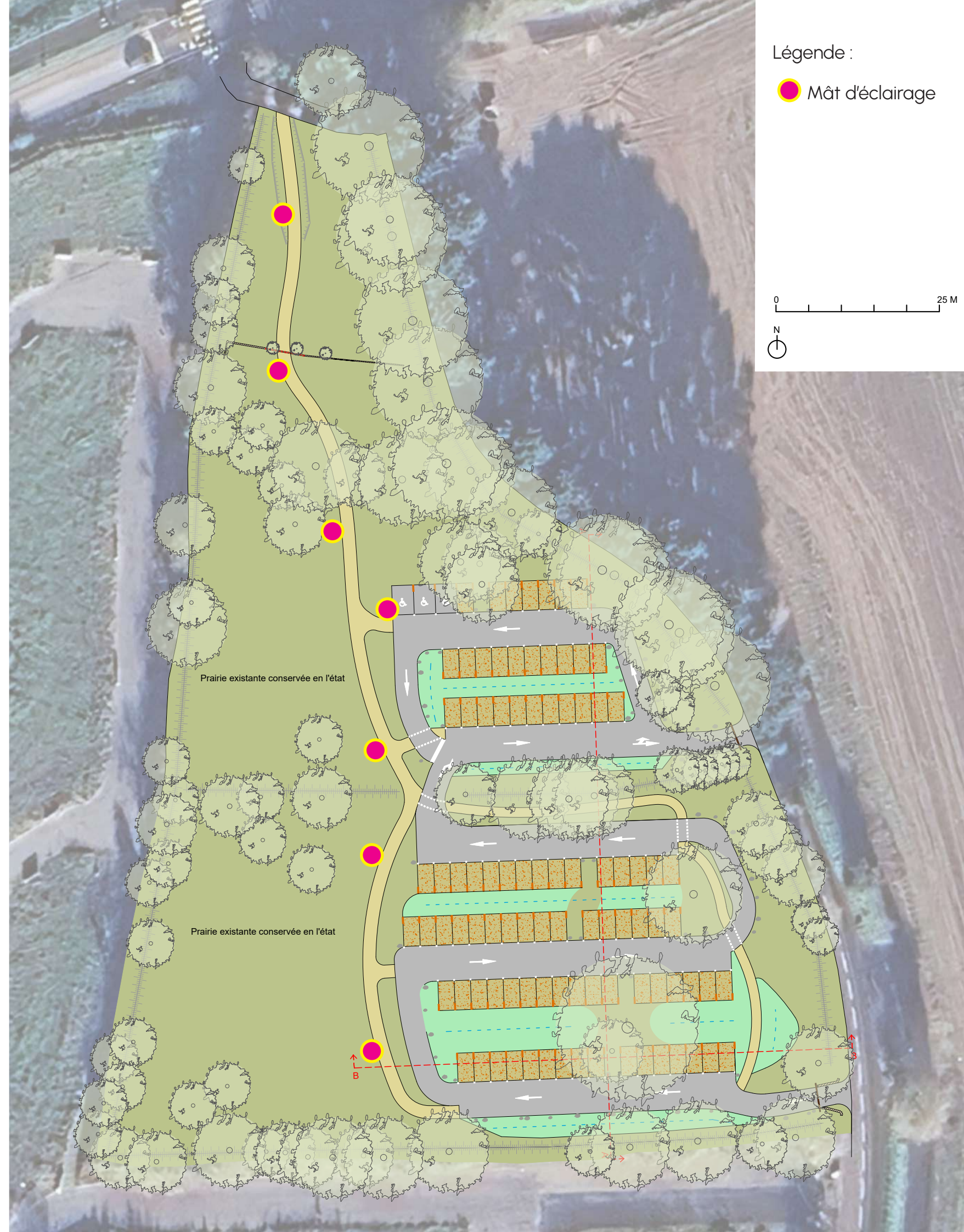
Le parking sera éclairé par un mobilier sobre, dans la continuité des aménagements en bois afin d'assurer la sécurité de ses usagers. Les poteaux seront en bois classe IV avec une lanterne d'éclairage simple et à une hauteur maximale de 6 mètres.

Les poteaux en bois seront fixés sur des massifs béton préfabriqués hors-sol. Le câblage sera aérien dans une logique de dépose simple car parking provisoire.

L'éclairage se fera en particulier sur le cheminement Ouest et les places PMR.



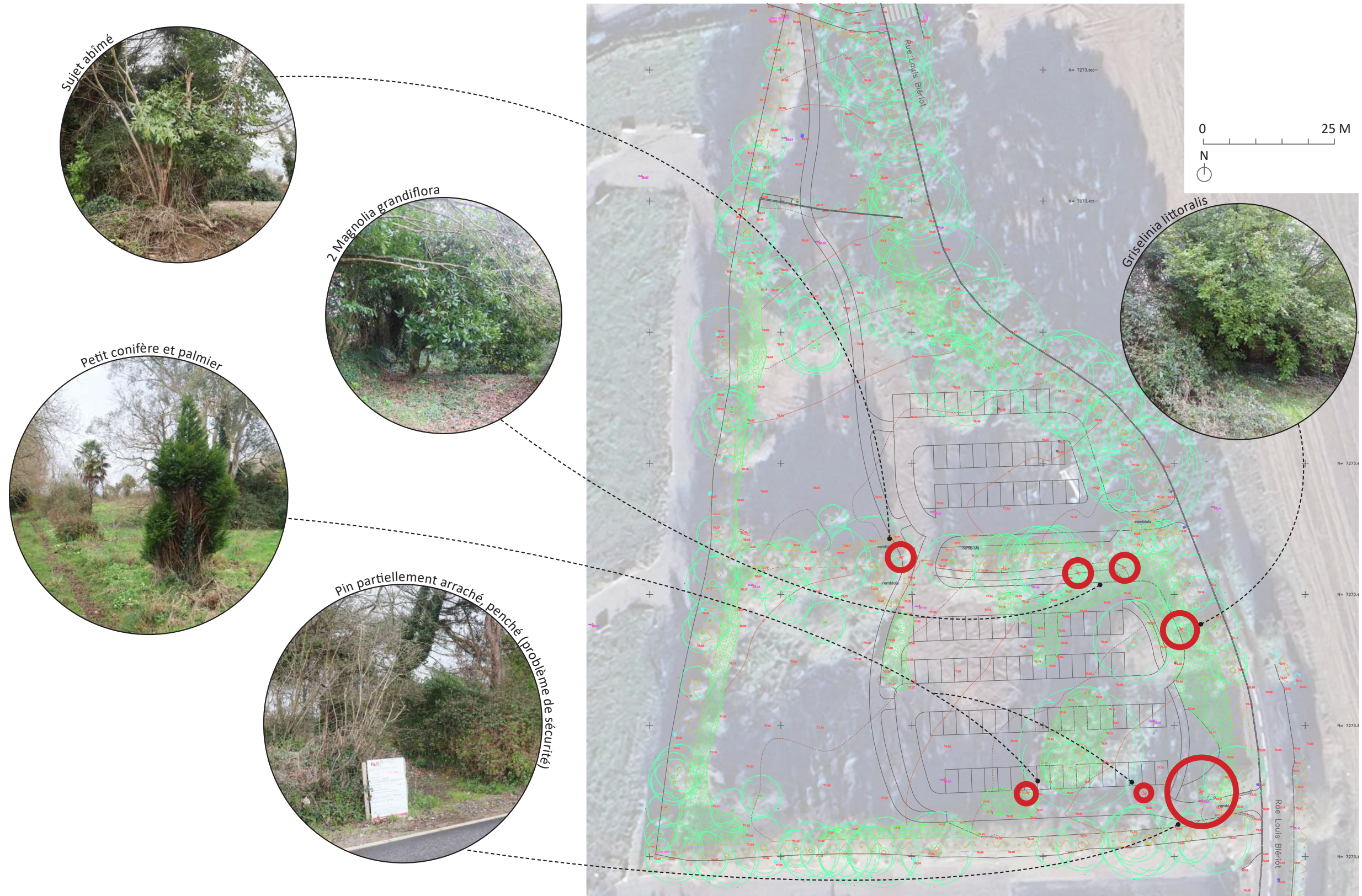
Poteau en bois classe IV avec lanterne d'éclairage



III. GESTION VÉGÉTALE

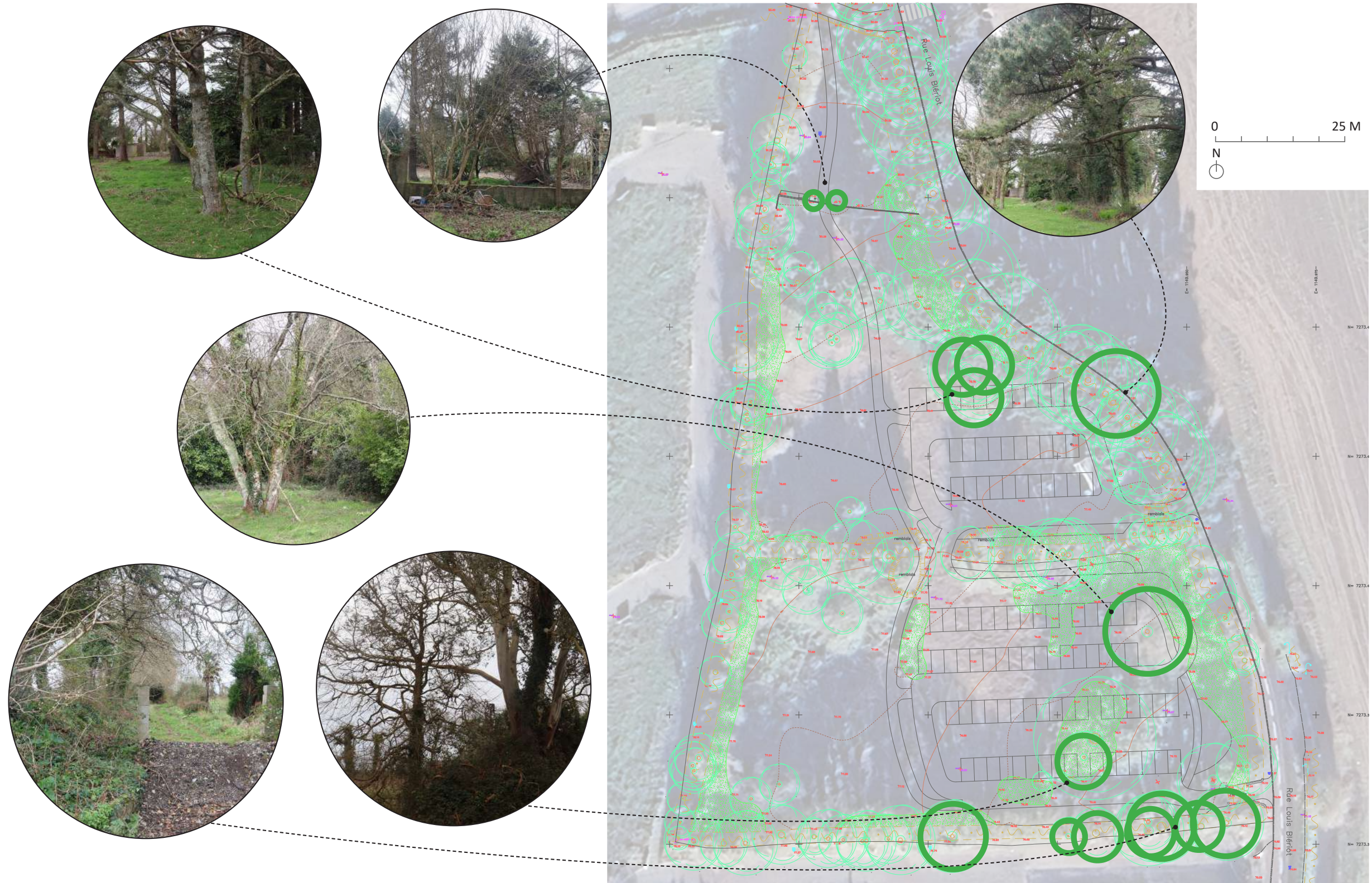
III.1 LES SUJETS À ABATTRE

Comme énoncé précédemment, quelques sujets végétaux posent question. Un sujet a été abîmé lors des travaux de démolition des bâtiments sur un des talus. Sa reprise semble compromise. Un pin à l'entrée sud du terrain est partiellement arraché, celui-ci devra être abattu afin d'assurer la sécurité sur le site. D'autres sujets d'arbres et arbustes ornementaux seront abattus car il dénotent dans l'ambiance champêtre des lieux, ces abattages permettront une optimisation de l'agencement des places de parking.



III.2 LES ARBRES À TAILLER

D'autres sujets nécessiteront une taille car leurs branches sont parfois trop basses, gênant le stationnement futur ou empiétant sur la future voirie. Cette taille sera la plus limitée possible mais permettra d'assurer la sécurité, la bonne visibilité et la bonne circulation sur ce parking.



III.3 LES NOUES

Des noues peu profondes seront aménagées pour gérer les eaux de pluie à la parcelle.

Les noues sont des fossés larges et peu profonds ayant pour but de recueillir et d'infiltrer les eaux de ruissellement. Les noues ne seront pas plantées, elles seront semées afin d'être engazonnées. Une fauche raisonnée annuelle pourra être mise en place.

L'extrait de plan ci-dessous localise les noues sur le site:



Photographie d'un exemple de noue engazonnées sur un parking en mélange terre-pierre.

Aménagement d'un parking provisoire

Keradrien - Guipavas

